

corporations et l'organisation féodale de l'agriculture opposaient encore à son essor. Sur ce plan, la Révolution ne fut, à aucun degré, une révolution prolétarienne : elle consacra la propriété privée, la propriété bourgeoise.

Mais du point de vue subjectif, du point de vue de l'action révolutionnaire, la Révolution française fut davantage qu'une révolution bourgeoise, elle fut un épisode de la révolution tout court, il y eut en elle un embryon de révolution prolétarienne : l'avant-garde populaire, plus ou moins confusément, tenta de conduire la révolution au delà des bornes assignées par la bourgeoisie, de défendre les intérêts de classe des *bras nus* contre les bourgeois, de remettre en cause le principe sacro-saint de la propriété privée, de dresser, face au pouvoir bourgeois, une ébauche de pouvoir populaire.

Du point de vue objectif, la Révolution française n'a pas été suivie d'un recul : ni la réaction thermidorienne, ni le Directoire, ni le Consulat, ni l'Empire, ni même la Restauration n'ont touché à ses résultats fondamentaux sur le plan des formes de la production et de la propriété. Charles X lui-même n'osa ni reprendre aux bourgeois les biens des émigrés et du clergé ni rétablir les redevances féodales, ni ressusciter les corporations.

Mais du point de vue subjectif, la Révolution française a été suivie d'un recul tragique, bien que provisoire : tour à tour les régimes qui lui succédèrent jusqu'en 1830 traquèrent ceux qui en avaient été les artisans ; et, parmi ces jacobins maudits, il n'y avait pas seulement des sans-culottes, mais aussi des bourgeois révolutionnaires. Plusieurs terreurs blanches succédèrent à la Terreur révolutionnaire. Enfin les masses populaires furent dépouillées de toutes leurs conquêtes politiques.

La discussion sur le caractère révolutionnaire ou contre-révolutionnaire de la politique de Robespierre repose sur le même malentendu. Du point de vue objectif, l'épithète

« contre-révolutionnaire » ne convient pas au reflux qui va de décembre 1793 à juillet 1830, puisqu'il n'a pas entamé les formes de la production et de la propriété consacrées par la Révolution. Robespierre, en arrêtant la Révolution tout court, en empêchant la transcendance de la Révolution bourgeoise en Révolution préprolétarienne, a consolidé, dans ce sens, la Révolution bourgeoise. Il n'a pas agi en « contre-révolutionnaire » vis-à-vis de la Révolution bourgeoise.

Mais, du point de vue subjectif, l'épithète « contre-révolutionnaire » est amplement justifiée. La Révolution tout court qui n'avait pas cessé de marcher de l'avant depuis 1789, a commencé à faire volte-face, non pas le 9 thermidor (27 juillet 1794), comme on le croit en général, mais au début de décembre 1793 ; et c'est Robespierre qui a donné à ce recul, à cette « contre-révolution », la chiquenaude initiale. Quand j'emploie l'épithète « contre-révolutionnaire », c'est donc toujours dans le sens subjectif.

Le même raisonnement est valable pour Bonaparte : « révolutionnaire » dans la mesure où il stabilisera la révolution bourgeoise, parera d'une main de fer le danger d'une Restauration, étendra les principes bourgeois révolutionnaires à l'Europe ; « contre-révolutionnaire » quand il rétablira l'autorité, la hiérarchie, quand il instaurera sa dictature militaire, bâillonnera l'opinion publique, persécutera les rescapés du jacobinisme.

La distinction entre le point de vue objectif et le point de vue subjectif n'est pas seulement nécessaire à l'historien s'il veut démêler, dans un événement complexe comme la Révolution française, l'évolution combinée (révolution bourgeoise plus embryon de révolution prolétarienne) qui s'y manifeste. Elle a été indispensable également au militant de l'époque, soucieux de tracer la ligne de conduite à suivre par l'avant-garde populaire dans une révolution qui, au départ, contestait la féodalité et l'absolutisme.

Marx et Engels, en 1848, se sont posé la question à propos